



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

14^e séance plénière

Lundi 3 octobre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Allocution de M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Chypre.

M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Chypre, S. E. M. Glafcos Clerides, et je l'invite à prendre la parole.

Le Président Clerides (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter très chaleureusement de votre élection bien méritée à cette haute fonction : la présidence de l'Assemblée générale. Ce n'est pas seulement une simple reconnaissance de votre longue expérience, de votre compétence remarquable et de vos talents de diplomate, mais c'est également une preuve de l'estime que l'ONU a pour votre pays, la Côte d'Ivoire.

Je voudrais également exprimer toute notre reconnaissance et notre admiration au Secrétaire général pour le travail qu'il a accompli, et pour la prudence et la détermination dont il a fait preuve dans sa façon de traiter des questions internationales vitales.

Malgré des progrès importants réalisés sur un nombre important de questions occupant l'attention et l'énergie de l'Organisation, un grand nombre de problèmes anciens ne sont pas encore résolus. Les conflits ethniques, le chauvinisme nationaliste, le nettoyage ethnique, la xénophobie, la discrimination raciale, l'opportunisme expansionniste, les disparités économiques et sociales, le sous-développement, le gaspillage de ressources rares en conflits fratricides, le manque d'engagement nécessaire à la protection de l'environnement et les violations flagrantes et massives des droits de l'homme ne sont que quelques-uns des maux qui affligent encore l'humanité aujourd'hui.

Donc parmi nos priorités devrait figurer l'annulation sans équivoque des résultats de l'agression et de l'occupation étrangère, l'appui et la défense de la démocratie, l'inversion des inégalités économiques et sociales, la protection de notre environnement, et, enfin, la protection et le renforcement des droits de l'homme pour tous.

Afin d'atteindre ces objectifs à une échelle universelle, notre organisation doit s'adapter rapidement et efficacement aux conditions changeantes et aux nouveaux défis. Une meilleure coordination entre les différents organes qui constituent le système des Nations Unies est nécessaire de toute urgence. La décision récente du Secrétaire général d'accroître le rôle de coordination du Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne tous les problèmes de développement est une mesure louable qui va dans la bonne direction.

Nous sommes constamment témoins de catastrophes mondiales. Le Rwanda et l'ex-Yougoslavie en sont des exemples terribles et sanglants. Notre objectif commun devrait être le renforcement de l'ONU afin de mieux répondre aux défis d'aujourd'hui et aux attentes accrues de l'humanité en matière de sécurité, de viabilité économique et de démocratie. Ces attentes ne peuvent être satisfaites que si nous rendons l'ONU plus efficace grâce à l'application de ses propres résolutions et des dispositions contraignantes de la Charte.

L'Assemblée générale, l'instance démocratique mondiale la plus éminente, représente tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle fonctionne selon le principe de l'égalité souveraine. En tant que telle, elle a joué un rôle majeur dans la réalisation des objectifs de la communauté mondiale et doit continuer à le faire, conformément à son mandat aux termes de la Charte.

Étant donné les réalités politiques d'aujourd'hui, cependant, le Conseil de sécurité a un ordre du jour très élargi et un rôle plus dynamique à jouer. Conformément à la Charte, cet organe a la capacité de décider et d'agir. De nos jours, il peut agir plus efficacement au nom du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, en cette ère d'après-guerre froide, le Conseil de sécurité est à même de jouer un rôle plus large et beaucoup plus important que par le passé. Dans un monde où de nouveaux défis exigent des solutions urgentes, ce développement est bienvenu. Dans le contexte du rôle élargi et renforcé, un résultat positif des délibérations sur l'examen de la composition du Conseil, qui devrait refléter les réalités du monde d'aujourd'hui, serait hautement apprécié.

Cependant, l'efficacité de l'organe le plus puissant des Nations Unies est gravement compromis s'il applique la politique de deux poids deux mesures. Il doit agir dans chaque cas avec détermination et persistance. Le palmarès de ses actions indique clairement que, dans les cas où la communauté internationale a fait preuve de détermination pour défendre les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et mettre pleinement en oeuvre ses dispositions, on est parvenu à la paix et à la justice. Au contraire, dans les cas où il n'y pas eu d'unité d'objectif ou bien lorsque les intérêts des nations ou des alliances ont été placés au-dessus des principes universels et de la primauté du droit, les problèmes demeurent et la paix nous échappe.

Les difficultés financières auxquelles l'Organisation est confrontée limitent très sévèrement son rôle toujours croissant dans les affaires mondiales d'aujourd'hui. Il faut déployer tous les efforts possibles pour donner à l'Organi-

sation tous les moyens nécessaires lui permettant de s'acquitter de sa mission vitale efficacement. À cet égard, je tiens à rappeler que mon gouvernement a décidé, au début de cette année, à la suite d'un appel lancé par le Secrétaire général, de doubler sur une base volontaire ses contributions à toutes les opérations de maintien de la paix.

Notre attachement au règlement pacifique des différends a ainsi été manifesté une fois de plus d'une manière pratique et concrète. Nous espérons que notre geste sera bientôt suivi par d'autres. Notre organisation a besoin désespérément de la générosité de ses États Membres pour pouvoir continuer de remplir sa mission gigantesque efficacement.

Il est bien connu que l'économie joue un rôle important dans les politiques mondiales d'aujourd'hui. Le développement, la protection de l'environnement, l'allègement de la pauvreté, le progrès social, l'amélioration des normes en matière de santé, l'éducation appropriée et une bonne technologie nécessitent des moyens financiers pour le réaliser. Ce faisant, l'ONU, grâce au Secrétariat lui-même, au Programme des Nations Unies pour le développement qui a été récemment renforcé, et aux différentes institutions spécialisées, remplit une des missions les plus importantes : celle de la poursuite de l'amélioration du bien-être économique des peuples dans le monde entier. Ces activités sont également largement exposées dans le rapport du Secrétaire général, et par conséquent je n'ai pas l'intention de m'y attarder. Je dirai simplement que nous sommes conscients de leur importance et que nous les appuyons pleinement. Nous saluons l'approche intégrée du Secrétaire général pour ce qui est des questions de développement exposées dans son «Agenda pour le développement», qui complète son «Agenda pour la paix» tout à fait innovateur. Nous souscrivons pleinement à l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle le développement est un droit de l'homme fondamental et la base la plus sûre de la paix.

Conformément aux délibérations sur le sujet, une mise en oeuvre positive de l'agenda pour le développement dépend de la priorité que l'on accorde aux éléments suivants : l'allègement de la pauvreté et de ses causes profondes, en particulier en Afrique et dans les autres régions les moins développées; les soins de santé; et le statut des femmes. Il est urgent de définir des politiques démographiques claires et efficaces.

À cet égard, la Conférence sur la population et le développement qui vient de se terminer au Caire a beaucoup insisté, à juste titre, sur le développement et l'environnement. La nouvelle caractéristique du programme d'action de

la Conférence est précisément ce lien entre le développement durable et la protection de l'environnement. Il représente un progrès dans l'examen des questions démographiques en intégrant le contrôle de la population, la protection de l'environnement et la croissance économique.

La Conférence de Rio fut un jalon historique dans ce sens. Cependant, le suivi et l'application des décisions adoptées lors du Sommet de la Terre dépendent encore de la volonté politique de sauver la trame vitale de l'espace dans lequel nous vivons.

La Conférence mondiale, tenue à la Barbade, sur le développement durable des petits États insulaires en développement, en tant que première preuve de l'attachement de la communauté internationale aux engagements de Rio, a fait porter son attention sur les graves problèmes que connaissent les petits États insulaires en développement. Chypre, membre actif de ce groupe, réaffirme son engagement quant à l'application prompte et dans les meilleurs délais des décisions de la Barbade et exprime l'espoir que tous les membres de la communauté internationale s'acquitteront consciencieusement de toutes les obligations pertinentes qui en découlent.

Nous nous félicitons également du récent accord plus large sur les questions des fonds marins dans le cadre de la Convention sur le droit de la mer, qui développe l'application universelle d'un nouvel ordre juridique régissant les mers et ouvre ainsi un nouveau chapitre dans les relations internationales.

Compte tenu de notre philosophie et de notre expérience, nous attachons beaucoup d'importance au fonctionnement efficace de l'organe judiciaire essentiel des Nations Unies, à savoir la Cour internationale de Justice. L'élargissement de sa juridiction à des cas de litige est encourageant. Nous attachons également une grande importance à la possibilité d'éclaircir certains points de droit dans les différends politiques par le truchement d'avis consultatifs. La Cour internationale de Justice fait en effet partie intégrante des efforts de rétablissement de la paix de l'Organisation des Nations Unies, et nous appuyons de tout coeur la proposition du Secrétaire général de l'autoriser à demander à la Cour des avis consultatifs qui constitueraient une composante importante du règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies.

Le rôle du Secrétariat dans une Organisation des Nations Unies plus rationalisée et plus efficace est irréfutable. Nous rendons hommage aux nombreux hommes et femmes de la fonction publique internationale dont la

compétence et le dévouement dans des conditions difficiles permettent à l'Organisation de répondre aux demandes de plus en plus grandes dans l'environnement global d'aujourd'hui. Le Secrétaire général a déjà beaucoup fait pour rationaliser et harmoniser le Secrétariat. Il reçoit certainement notre appui quant aux mesures supplémentaires nécessaires pour lui permettre de mener à bien cette tâche. Nous nous associons à ceux qui ont reconnu le besoin impérieux de ressources financières adéquates pour l'Organisation et la nécessité pour les États Membres de s'acquitter entièrement et promptement de leurs contributions mises en recouvrement.

Il faut reconnaître que le véritable respect des droits de l'homme constitue la pierre angulaire de la structure et de l'organisation de toute société. L'expérience passée et récente dans toutes les régions du monde a démontré que la protection et la promotion des droits de l'homme est un élément indispensable dans un ordre mondial stable, juste et démocratique. Au cours des ans, les Nations Unies ont joué un rôle de chef de file en réaffirmant l'égalité des êtres humains, qui constitue en soi le noyau de tous les droits, et en éliminant des divisions fondées sur l'ethnicité, la religion, la culture, les disparités socio-économiques et les philosophies politiques.

Si nous reconnaissons le bien-fondé du concept selon lequel, dans les États gouvernés par la primauté du droit, les droits des citoyens doivent être protégés inconditionnellement, nous devons aussi accepter, par analogie, que les mêmes droits soient garantis à chaque citoyen d'une entité globale gouvernée par la primauté du droit.

Tous les efforts de la communauté mondiale d'aujourd'hui doivent donc être exercés pour appliquer la notion fondamentale inhérente au droit international relatif aux droits de l'homme. En d'autres termes, tous les mécanismes sociaux doivent servir à rehausser la dignité de l'homme et non à l'exploiter. Les droits de l'homme sont un moyen puissant à cet effet.

Pour parvenir au plein respect des droits de l'homme et éliminer les souffrances humaines, la communauté mondiale doit s'opposer clairement à un nationalisme extrême, adopter des positions sans équivoque contre des politiques de «nettoyage ethnique», et poursuivre assidûment ses efforts jusqu'à ce qu'elle arrive au démantèlement concret des systèmes sociaux injustes et inhumains fondés sur la ségrégation ethnique.

La promotion efficace des droits de l'homme est naturellement liée à la tendance globale en faveur de la

démocratisation. Chypre est à l'avant-garde des États qui sont devenus partie aux instruments internationaux pour la protection des droits de l'homme, tant sur le plan mondial, dans le cadre des Nations Unies, que sur le plan régional, principalement par le truchement du Conseil de l'Europe.

Par le passé, nous avons eu l'occasion d'apporter notre appui aux suggestions constructives et opportunes du Secrétaire général visant à améliorer le potentiel du maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes encouragés par les nombreux progrès accomplis dans ce domaine. Toutefois, compte tenu des exigences sans cesse croissantes et des problèmes financiers de plus en plus graves associés au maintien de la paix, nous devrions continuer à faire de notre mieux pour aider l'Organisation à s'acquitter aussi efficacement que possible de sa responsabilité majeure. À cet égard, je rappellerai que Chypre, elle-même victime de l'agression étrangère, de l'invasion et de l'occupation, a volontairement entrepris de payer annuellement un tiers du coût total de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui, pour la période actuelle de 12 mois, s'élève à 18 millions de dollars. De même, le Gouvernement grec a généreusement offert à ladite Force une contribution volontaire de 6,5 millions de dollars pour la même période.

Étant donné que la République de Chypre a été elle-même l'un de ceux qui ont le plus longuement bénéficié des opérations de maintien de la paix, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer l'appréciation de mon pays et de son peuple à l'égard de l'Organisation et de son rôle dans le maintien de la paix. Je saisis également cette occasion pour remercier les pays fournissant des troupes d'avoir soutenu la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre depuis tant d'années jusqu'à ce que l'anomalie dans le financement de la Force ait été finalement résolue en juin 1993. À cette occasion, je tiens à exprimer l'espoir que la question du remboursement aux pays fournisseurs de contingents trouvera une solution juste et équitable au cours des délibérations de la présente session. Mon pays est prêt à offrir toute l'aide possible pour parvenir à ce but.

Je m'abstiendrai de passer en revue la longue liste des problèmes internationaux figurant dans le rapport du Secrétaire général de cette année (A/49/1) que l'Organisation examine attentivement et qui couvre les cinq continents. Chaque question présente des caractéristiques et des problèmes qui lui sont propres. Ensemble, toutes ces questions donnent la mesure de ce que l'on attend des Nations Unies, du poids impressionnant de responsabilités du Secrétaire général et du respect et de l'admiration qu'il mérite pour s'acquitter de ces tâches. Comme il l'a souligné à juste titre l'an dernier :

«La diversité des problèmes auxquels l'Organisation est confrontée est à l'image même du monde. Que l'on attende de nous des succès, cela n'a rien d'étonnant. Mais que l'on comprenne aussi les échecs que nous pouvons subir.» (A/48/1, par. 512)

Notre monde a été témoin, ces dernières années, de la création de nouvelles zones de tension et de conflit en raison du déchaînement des forces destructrices et centrifuges du chauvinisme et des conflits ethniques. Il y a eu par contre, en même temps, certains succès notoires grâce à la solution de plusieurs questions régionales et au retrait de forces étrangères qui ont marqué la fin de notre monde antagoniste bipolaire. Nous avons été témoins dans de nombreuses régions du monde du triomphe de la raison, de l'implantation de la démocratie et de l'émergence d'une économie de marché. La disparition de la pratique odieuse de l'apartheid en Afrique du Sud élargit les perspectives de la sagesse humaine; les Accords historiques entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) d'une part, et entre Israël et d'autres pays arabes voisins d'autre part, marquent une nouvelle ère pour le Moyen-Orient. Nous nourrissons l'espoir que le reste des pays qui ont participé à ce conflit pourront très bientôt s'associer aux autres, marquant ainsi un tournant important dans l'histoire de cette région. Chypre, un voisin immédiat, exprime l'espoir qu'une évolution catalytique positive dans notre région aura une incidence sur notre propre problème.

Chypre, presque 10 ans après l'effacement de la guerre froide, reste divisée en raison de l'agression étrangère et de l'occupation militaire, et son peuple reste séparé par la force. À la suite du nettoyage ethnique auquel s'est livré l'agresseur, les Chypriotes sont victimes de grossières violations des droits de l'homme. Une composante importante de la question de Chypre dans sa dimension actuelle est la violation massive des droits élémentaires des personnes déplacées qui ont été expulsées par la force de leurs foyers par les forces turques d'occupation et dont les biens ont été usurpés par des colons illégaux venant de Turquie dans le cadre d'une politique systématique et bien planifiée par l'agresseur visant à changer la composition démographique de la partie occupée de Chypre. Dans la même veine, la question humanitaire dans l'enclave est un autre aspect renversant de la question de Chypre. On ignore encore le sort des personnes disparues, 20 ans après l'invasion et l'occupation par la Turquie d'un tiers du territoire de la République de Chypre. Cela constitue une violation grave des droits de l'homme, tant des personnes disparues que de leurs parents.

Je le dis ici devant cette assemblée : Chypre est un test de la détermination de la communauté internationale et de cette organisation d'exiger le respect de sa volonté, telle qu'exprimée dans un grand nombre de résolutions.

Vingt ans après l'invasion turque de 1974, le problème n'a toujours pas été résolu. Le nombre de soldats turcs, malgré les résolutions de cette assemblée qui demandent le retrait des forces étrangères de Chypre, a en fait augmenté, comme le démontre le rapport du Secrétaire général en date du 30 mai 1994. La présence des troupes d'occupation turques constitue une menace grave pour la population de Chypre, et elle a bien sûr suscité une sorte de course aux armements.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont réaffirmé à de nombreuses reprises le cadre juridique dans lequel on devait rechercher une solution juste et durable. Dans la résolution la plus récente — résolution 939 (1994), du 29 juillet 1994 — du Conseil de sécurité, cette base doit être :

«... un État de Chypre doté d'une souveraineté, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté uniques, son indépendance et son intégrité territoriale étant garanties, et composé de deux communautés politiquement égales, telles qu'elles sont décrites dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au sein d'une fédération bicommunautaire et bizonale, et selon laquelle un tel règlement doit exclure l'union, en totalité ou en partie, avec un autre pays, ou toute autre forme de partition ou de sécession.» (*par. 2*)

La partie chypriote grecque a pendant de nombreuses années accepté qu'une fédération bicommunautaire et bizonale soit la base d'un règlement du problème de Chypre. Les dirigeants chypriotes turcs, pleinement appuyés par la Turquie, ont indiqué très clairement qu'ils avaient abandonné l'idée d'une fédération comme base de la solution et qu'ils favorisaient une sorte de confédération fondée sur une souveraineté distincte des deux parties qui la composent.

Dans son rapport du 30 mai 1994 au Conseil de sécurité, le Secrétaire général explique clairement et correctement l'absence de progrès :

«Pour l'heure, le Conseil de sécurité doit faire face à un scénario déjà familier : l'absence d'accord est due essentiellement à l'absence de volonté politique de la part des Chypriotes turcs.» (*S/1994/629, par. 53*)

Dans le même rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général déclarait ce qui suit :

«... une mission de bons offices, qui ne saurait aller sans l'assentiment et la coopération des parties, ne constitue pas une bonne formule face à une situation dans laquelle l'une des parties fait fi depuis plusieurs années des vœux de la communauté internationale tels qu'ils s'expriment au Conseil de sécurité.» (*Ibid., par. 58*)

Je suis d'avis que si l'on permet ainsi de se moquer des résolutions du Conseil de sécurité et de les violer, il n'y aura jamais de solution au problème de Chypre. Il est donc nécessaire d'adopter des mesures coercitives contre la partie qui fait fi des résolutions des Nations Unies.

Une autre question doit être examinée de toute urgence. Il s'agit du problème de l'accroissement de la capacité militaire à Chypre. La tension créée par la présence de troupes étrangères sur le territoire chypriote a engendré un accroissement important de la capacité militaire.

La sécurité est un domaine de la plus haute importance, et c'est une question de fond ainsi qu'une façon d'améliorer la confiance. J'ai donc proposé ce qui suit :

Premièrement, les dirigeants des deux communautés, dans le cadre de pourparlers intercommunautaires, devraient déclarer solennellement au Secrétaire général, au nom de leurs communautés respectives, qu'ils renoncent à l'utilisation de la force contre l'autre partie et qu'ils entreprennent toutes les mesures nécessaires pour empêcher des attaques des membres d'une communauté contre l'autre.

Deuxièmement, le Gouvernement de la République devrait adopter les mesures suivantes : abroger la loi sur la Garde nationale; démanteler la Garde nationale; confier toutes les armes et l'équipement militaire à la Force de maintien de la paix des Nations Unies; se charger de maintenir la force de police de la République à ses effectifs actuels, et de ne l'équiper que d'armes légères; assumer le coût total d'une Force de maintien de la paix de Nations Unies substantiellement accrue; se mettre d'accord pour que la Force de maintien de la paix des Nations Unies ait le droit de vérifier l'application de ce qui précède; accepter que les véhicules blindés de la Garde nationale, les véhicules blindés de transport de personnel et les chars qui seront remis aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies puissent être utilisés pour patrouiller la zone tampon et pour y empêcher des intrusions; et déposer dans des comptes des Nations Unies tous les fonds épargnés à la

suite du démantèlement de la Garde nationale et de la cessation des achats d'armes, après en avoir déduit les coûts de la Force de maintien de la paix des Nations Unies, pour qu'ils soient utilisés, après le règlement du problème, pour le bien des deux communautés.

Le Gouvernement turc, parallèlement à ce qui précède, devrait retirer les forces d'occupation turques de Chypre, ainsi que les colons illégaux, dont la présence à Chypre, outre le fait qu'elle est en violation des résolutions des Nations Unies qui demandent aux deux parties de respecter la composition démographique de Chypre, constitue une menace militaire.

Les Chypriotes turcs armés devraient rompre les rangs et remettre leurs armes à la Force de maintien de la paix.

La partie turque se plaint d'avoir été isolée sur le plan international. La responsabilité de cette situation n'incombe ni à la République de Chypre, ni à la communauté internationale. Elle incombe aux seuls dirigeants turcs qui, par un acte de prétendue sécession, ont déclaré constituer un État indépendant. La communauté internationale et la République de Chypre ont simplement respecté les résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité, qui déploraient cette prétendue sécession et demandaient à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de ne pas la reconnaître et aux dirigeants turcs de rapporter cet acte de sécession. Tous les États ont respecté ces résolutions, à l'exception de la Turquie.

Un petit pays a été violé par un agresseur, en dérogation à la Charte des Nations Unies, qui condamne l'utilisation de la force. Vingt ans ont passé et les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité n'ont toujours pas été appliquées. À moins que le mépris dont il fait preuve pour le droit international n'entraîne progressivement des conséquences plus graves pour l'agresseur, il s'ensuivra un exemple et un précédent déplorables qui jetteront un doute sur la détermination et l'efficacité de la communauté internationale.

À l'approche du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes tenus de faire le bilan de nos réalisations passées et de tracer de nouvelles voies pour l'avenir. Avons-nous atteint les objectifs fixés en 1945 par les pères fondateurs à l'issue de deux guerres dévastatrices? Avons-nous créé les conditions indispensables pour un monde juste et pacifique? Avons-nous épargné aux générations futures le fléau de la guerre? Alors que nous approchons de ce jalon important que représente le cinquantième anniversaire de l'Organisation, livrons-nous à une

introspection, ne nous laissons pas aller à la complaisance et évitons d'être coupables d'erreurs par action ou par omission. Et surtout, ne nous laissons pas envahir par l'inertie qui engendre l'inaction. Les espoirs que les peuples et les nations du monde entier placent dans l'Organisation et dans sa façon de relever les nouveaux défis de notre temps sont toujours plus grands. La Charte, dans l'ensemble, a résisté à l'épreuve du temps, mais il nous appartient de faire des Nations Unies une Organisation plus efficace. C'est la dernière chance de paix pour le monde.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Chypre de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Nelson Rorihlahla Mandela, Président de la République sud-africaine

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République sud-africaine.

M. Nelson Rorihlahla Mandela, Président de la République sud-africaine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République sud-africaine, S. E. M. Nelson Mandela, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mandela (interprétation de l'anglais) : C'est certainement l'un des grands paradoxes de notre temps qu'en 49 ans d'existence, l'Assemblée entende aujourd'hui pour la première fois un chef d'État sud-africain venu de la majorité africaine de ce qui est un pays africain.

Les générations futures trouveront extrêmement étrange qu'il ait fallu attendre si longtemps en ce XXe siècle pour que notre délégation puisse siéger à l'Assemblée, reconnue par notre peuple et par les nations du monde en tant que représentant légitime du peuple de notre pays.

Il est certes extrêmement heureux que cette Organisation commémore son cinquantième anniversaire l'an prochain alors que le régime de l'apartheid aura été vaincu et relégué dans le passé. Ce changement historique est survenu en grande partie à cause des grands efforts

déployés par l'Organisation des Nations Unies pour supprimer le crime contre l'humanité que représente l'apartheid. Alors même qu'elle était encore en train de mettre en place ses institutions, l'Organisation des Nations Unies a été confrontée au défi que posait l'accession au pouvoir du parti de la domination de l'apartheid dans notre pays. Tout ce que ce régime représentait était aux antipodes mêmes de tous les nobles objectifs pour lesquels cette Organisation fut créée. L'apartheid réduisant et sapant la crédibilité de l'ONU en tant qu'instrument international efficace susceptible de mettre un terme au racisme et d'assurer les droits de l'homme fondamentaux de tous les peuples, son établissement et son renforcement représentaient un défi flagrant à l'existence même de l'Organisation.

L'ONU est née de la lutte titanesque contre le nazisme et le fascisme, avec leurs doctrines et pratiques odieuses de supériorité raciale et de génocide. Elle ne pouvait donc pas rester sans réaction alors qu'en Afrique du Sud un système analogue était mis en place par un gouvernement qui avait également la témérité de revendiquer sa représentation au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Nous pensons qu'il a été effectivement très important pour l'efficacité universelle et le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies que l'ONU ignore les arguments du régime d'apartheid selon lesquels les violations flagrantes des droits de l'homme en Afrique du Sud étaient une affaire interne qui ne concernait ni juridiquement ni légitimement l'Organisation mondiale.

Nous saluons aujourd'hui de cette tribune l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres, individuellement et collectivement, qui ont uni leurs forces avec les masses de notre peuple dans une lutte commune qui a conduit à notre émancipation et a repoussé les frontières du racisme.

Des millions de Sud-Africains vous disent «Merci et merci encore, car le respect de votre propre dignité en tant qu'êtres humains vous a incités à agir pour rétablir également notre dignité.»

Nous avons poursuivi ensemble un chemin qui, nous en sommes certains, a renforcé la solidarité humaine en général et consolidé les liens d'amitié entre nos peuples et les nations du monde. Cela est allé du moment où l'Inde a inscrit la question du racisme en Afrique du Sud à l'ordre du jour de l'Assemblée, jusqu'au moment où la communauté mondiale, représentée ici, a pu adopter par consensus

des résolutions contre l'apartheid sans aucune voix discordante.

C'est donc avec une grande joie que lors de notre inauguration en tant que Président de notre République nous avons reçu, entre autres, des hauts fonctionnaires éminents de cette Organisation comme le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Comité spécial contre l'apartheid. Leur présence a réaffirmé la vérité incontestable que la victoire sur l'apartheid et le succès de la cause de la démocratie, du non-racisme et du non-sexisme dans notre pays, appartiennent au même titre à notre peuple et à l'Organisation des Nations Unies.

Ainsi nous nous sommes engagés sur la voie de la reconstruction de notre pays, nous fondant à la fois sur la Constitution démocratique, entrée en vigueur le 27 avril dernier, et sur le Programme de reconstruction et de développement, devenu la propriété de tout notre peuple.

Bien évidemment, ces documents resteraient lettre morte si le peuple ne leur donnait vie. Les paroles qui y sont inscrites doivent inspirer une communauté de propriété de tout notre peuple et son allégeance au processus et aux résultats que ces documents visent. Pour y parvenir, à mesure que nous propageons l'inspiration que ces documents renferment, nous devons en même temps entreprendre un effort historique afin de nous redéfinir en tant que nouvelle nation.

Notre devise doit être la justice, la paix, la réconciliation et l'édification de la nation à la recherche d'un pays démocratique, non racial et non sexiste. Dans tous nos actes, nous devons veiller à guérir les blessures infligées à tout notre peuple à travers la grande ligne de division qui a été imposée à notre société par des siècles de colonialisme et d'apartheid.

Nous devons veiller à ce que la couleur, la race et le sexe ne soient plus reconnus que comme un don de Dieu à chacun d'entre nous, et non pas comme une marque indélébile, ou encore une qualité qui confère un statut particulier à certains.

Nous devons oeuvrer en prévision du jour où nous, en tant que Sud-Africains, nous considérerons les uns les autres et réagirons les uns envers les autres comme des êtres humains égaux et faisant partie d'une nation unie, plutôt que déchirée par sa diversité.

Le chemin que nous aurons à parcourir pour parvenir à cette destination sera loin d'être aisé. Nous savons tous

combien le racisme peut rester obstinément ancré dans l'esprit et comment il peut toucher l'âme humaine au plus profond. Et là où il est appuyé par l'organisation du monde matériel sur des bases raciales, comme dans le cas de notre pays, cette obstination peut se trouver multipliée au centuple.

Pourtant, si dure que soit la bataille, nous ne renoncerons pas. Quel que soit le temps que cela prendra, nous ne nous lasserons pas. Le fait même que le racisme avilit aussi bien celui qui le pratique que sa victime exige que, si nous sommes fidèles à notre engagement de protéger la dignité humaine, nous combattons jusqu'à la victoire.

Nous sommes fermement convaincus, nous qui avons une expérience particulière de la force destructrice et anti-humaine du racisme, que nous nous devons de centrer notre transformation sur la création d'une société véritablement non raciale. Connaissant si intimement le racisme, nous devons avoir de grandes chances de développer et de nourrir son contraire.

Il se peut que nous qui avons connu dans notre pays le pire exemple de racisme depuis la défaite du nazisme contribuions à la civilisation humaine en gérant nos affaires de manière à porter un coup efficace et durable au racisme où qu'il se manifeste.

Certaines des mesures que nous avons déjà adoptées, notamment la création d'un gouvernement d'union nationale, la transformation méthodique des institutions de l'État et le développement d'un consensus national sur les questions prioritaires de l'heure, nous ont fait prendre un bon départ s'agissant de poursuivre des processus devant mener à l'instauration de la société juste que je viens d'évoquer.

Notre émancipation politique a également jeté une lumière crue sur la nécessité de nous engager d'urgence dans la lutte qui libérera notre peuple de la pénurie, de la faim et de l'ignorance. Nous l'avons inscrit sur nos bannières : la société que nous cherchons à édifier doit placer le peuple au centre de tous nos efforts; toutes ses institutions et ses ressources doivent être consacrées à la recherche d'une vie meilleure pour tous nos citoyens. Cette vie meilleure doit signifier la fin de la pauvreté, du chômage, de la pénurie de logement et du désespoir engendré par les privations. C'est une fin en soi, car le bonheur de l'être humain doit, dans toute société, être une fin en soi.

Par ailleurs, nous sommes profondément conscients du fait que la stabilité de la démocratie elle-même et la possibilité d'édifier une société non raciale et non sexiste dépendent de notre aptitude à transformer les conditions de vie matérielles de notre peuple de façon qu'il puisse non seulement voter mais avoir aussi du pain et du travail.

Nous revenons donc devant l'Organisation des Nations Unies pour prendre l'engagement que, de même que nous n'avons jamais envisagé de relâcher nos efforts tant que le système de l'apartheid n'était pas vaincu, de même nous ne relâcherons pas nos efforts aussi longtemps que des millions d'entre nous souffriront de la pauvreté et de l'indignité sous toutes ses formes.

En même temps, nous nous tournons une fois encore vers cette instance mondiale pour lui dire : «Nous aurons besoin de votre soutien constant pour atteindre l'objectif de l'amélioration des conditions de vie de notre peuple». Nous nous réjouissons qu'à la fois le Secrétaire général et les institutions spécialisées des Nations Unies aient relevé avec un tel enthousiasme le défi du développement en Afrique du Sud.

Nous croyons qu'il est de l'intérêt de chacun de préserver la victoire commune que nous avons remportée en Afrique du Sud et d'aller plus loin pour réussir non seulement dans le domaine politique mais aussi dans le domaine socio-économique.

Nul ne saurait nier, je pense, que l'on assiste partout dans le monde à une indéniable évolution vers la consolidation des systèmes démocratiques de gouvernement. Donner la possibilité aux gens ordinaires de notre monde de choisir librement leur avenir, à l'abri des tyrans et des dictateurs, est au coeur même de la raison d'être de l'organisation.

Mais il est tout aussi vrai que les centaines de millions de ces masses politiquement affranchies se trouvent prises au piège mortel de la pauvreté, incapables de vivre pleinement leur vie.

Cette situation donne naissance à des conflits sociaux générateurs d'insécurité et d'instabilité, de guerres civiles et autres qui entraînent de nombreuses pertes en vies humaines, l'afflux de millions de réfugiés désespérés et la destruction des maigres richesses que les pays pauvres ont pu accumuler. De là ont émergé également des tyrans, des dictateurs et des démagogues qui non seulement suppriment ou restreignent les droits des peuples mais empêchent

également de faire ce qu'il conviendrait pour apporter une prospérité durable à la population.

Par ailleurs, il est impossible de méconnaître plus longtemps que nous vivons dans un monde interdépendant qu'unit un destin commun. La réponse même de la communauté internationale au défi de l'apartheid confirme ce que nous savons tous : aussi longtemps que l'apartheid a existé en Afrique du Sud, l'humanité tout entière s'est sentie avilie et dégradée.

L'Organisation des Nations Unies a très bien compris que le racisme dans notre pays ne pouvait qu'alimenter le racisme dans d'autres régions du monde. Le combat universel contre l'apartheid n'était donc pas un acte de charité découlant d'un sentiment de pitié à l'égard de notre peuple, mais l'affirmation de notre humanité commune. À notre avis, cette affirmation exige que l'Organisation concentre une fois encore son attention sur tout ce qui peut permettre l'édification d'un monde meilleur pour l'humanité tout entière.

Cette instance mondiale doit être au centre de l'élaboration d'un nouvel ordre mondial. C'est en elle que nous devrions trouver l'instance appropriée qui permettrait à tous d'apporter leur contribution au façonnement du nouveau monde.

Les quatre éléments dont nous aurons besoin pour façonner cette nouvelle réalité universelle sont la démocratie, la paix, la prospérité et l'interdépendance.

Le grand défi de notre époque, que doit relever l'Organisation des Nations Unies, est de trouver une réponse à cette question : «Étant donné l'interdépendance des nations du monde, que pouvons-nous faire et que devons-nous faire pour assurer partout dans le monde la démocratie, la paix et la prospérité?»

Nous savons que l'ONU examine ces questions sous plusieurs aspects; il est pourtant indéniable que quels que soient les progrès réalisés, ils l'ont été davantage de manière accidentelle que dans le cadre d'une attitude courageuse et déterminée comme celle qu'exige aujourd'hui la crise mondiale.

Une initiative nouvelle et résolue s'impose peut-être. Une telle initiative devrait inspirer toute l'humanité car il s'agit d'une cause sérieuse. Elle devrait également avoir des chances d'aboutir puisqu'elle se fonderait sur la volonté des masses populaires de chaque pays membre de s'unir aux autres nations pour s'attaquer ensemble aux questions

connexes de démocratie, de paix et de prospérité dans un monde interdépendant.

Nous savons que les diktats de la *realpolitik* militent contre la réalisation rapide d'une telle initiative. Mais nous sommes persuadés que les réalités de la vie et le réalisme politique feront comprendre, à un moment donné, que le retard que nous prenons aujourd'hui ne servira qu'à augmenter la pression qui s'exerce sur nous tous pour dégager, dans les limites que nous jugeons possibles, une vision durable d'un monde commun qui ne pourra que s'élever ou s'effondrer.

Pour inspirer une plus grande confiance chez tous les États Membres et pour mieux refléter l'impulsion donnée à la démocratisation des relations internationales, l'ONU devra certainement continuer à s'interroger pour déterminer la restructuration qui lui convient d'entreprendre. Ce processus doit naturellement porter, entre autres, sur la structure et le fonctionnement du Conseil de sécurité et les questions relatives au rétablissement et au maintien de la paix que le Secrétaire général a soulevées dans l'«Agenda pour la paix».

L'Afrique du Sud démocratique rejoint la communauté mondiale des nations avec la ferme volonté d'apporter sa contribution au renforcement de l'Organisation des Nations Unies et d'aider, dans la mesure de ses moyens, à faire avancer ses objectifs. Entre autres choses, nous avons adhéré ce matin aux pactes et conventions adoptés par cette Organisation, qui traitent de diverses questions telles que les droits économiques, sociaux et culturels, les droits civils et politiques et l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, sans parler de notre adhésion irrévocable à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous sommes résolu à jouer pleinement notre rôle dans tous les processus qui traitent de l'importante question de la non-prolifération et de l'élimination des armes de destruction massive. Notre gouvernement a également décidé d'adhérer à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques.

De même, nous ne manquerons pas de nous associer à la recherche d'un développement durable, conformément à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi qu'au Programme Action 21.

Notre propre intérêt national nous dicte également de nous associer à l'Organisation des Nations Unies et à tous

ses États Membres dans la lutte commune entreprise pour contenir et mettre un terme au trafic des stupéfiants.

Même dans le cadre constitutionnel, nous avons l'obligation de faire avancer la cause de l'émancipation des femmes par la création d'une société non sexiste. Nous participons donc activement, entre autres, aux préparatifs de la Conférence de Beijing, dont le succès nous semble assuré.

Nous faisons partie de l'Afrique australe et du continent africain. En tant que membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et en tant que partenaire égal des autres États Membres, nous jouerons notre rôle dans les luttes que mènent ces organisations pour édifier un continent et une région qui permettront de créer pour eux-mêmes et pour l'ensemble de l'humanité un monde commun de paix et de prospérité.

Notre continent doit être un continent libéré des tragédies telles que celles qui ont frappé notre propre pays ainsi que le Rwanda, la Somalie, l'Angola, le Mozambique, le Soudan et le Libéria. Heureusement, l'OUA s'occupe activement des questions de paix et de stabilité sur le continent.

Nous sommes très encouragés par le fait que les pays de la région, face à une crise au Lesotho, ont réagi ensemble rapidement, avec la coopération du gouvernement et du peuple de ce pays, et ont réussi à montrer qu'ensemble nous avons la volonté de défendre la démocratie, la paix et la réconciliation nationale.

En outre, en tant que membres du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, nous sommes particulièrement attachés à la promotion de la coopération Sud-Sud et au renforcement de la voix des pauvres et des défavorisés dans l'organisation des affaires du monde.

Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements aux membres de l'Assemblée générale pour la rapidité et l'empressement avec lesquels ils ont accepté les lettres de créance de l'Afrique du Sud démocratique, lui permettant ainsi de participer aux travaux de la dernière Assemblée générale. Nous sommes heureux de noter que ce même esprit a caractérisé la démarche d'autres organisations internationales envers notre nouvelle démocratie, notamment le Commonwealth et l'Union européenne.

Nous voudrions terminer en vous félicitant, Monsieur le Président, de votre élection à vos hautes fonctions, et

nous sommes persuadés que vous dirigerez les travaux de l'Assemblée avec la sagesse et la détermination pour lesquels nous vous admirons.

Les millions d'habitants de notre planète qui, pleins d'espoir, se tournent vers l'Organisation attendent d'elle qu'elle leur apporte la paix, la vie — une vie qui vaille la peine d'être vécue.

Nous prions pour que la nouvelle Afrique du Sud, que l'Assemblée générale a contribué à faire naître et a si chaleureusement accueillie au sein de la communauté des nations, apporte, dans son propre intérêt et dans celui de tous, sa propre contribution, si modeste soit-elle, à la réalisation de ces espoirs.

Notre humanité commune et les besoins urgents de ceux qui frappent à la porte de ce grand édifice exigent que nous tentions même l'impossible.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République sud-africaine de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Nelson Rorihlahla Mandela, Président de la République sud-africaine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. Vilchez Asher (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

Programme de travail provisoire

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/49/5, qui contient un programme de travail provisoire et un calendrier provisoire de séances plénières pour le mois d'octobre. J'aimerais souligner le fait que ce calendrier a été préparé pour faciliter l'organisation du travail des délégations et pour permettre d'assurer que la documentation pertinente soit disponible aux fins de discussion des points en question.

La liste des orateurs pour l'ensemble des questions figurant dans le document A/INF/49/5 est à présent ouverte.

Le Président annoncera en temps opportun les dates d'examen des autres questions à l'ordre du jour et tiendra l'Assemblée informée de tout ajout ou modification.

Point 9 de l'ordre du jour (suite) Débat général

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Hongrie, S. E. M. László Kovács.

M. Kovács (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi d'adresser à M. Amara Essy les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale en cette quarante-neuvième session. Il peut être certain que la délégation hongroise ne ménagera aucun effort pour l'aider dans sa haute tâche. Notre reconnaissance va également à l'Ambassadeur Insanally, le Président sortant, pour la façon brillante et efficace dont il a dirigé les travaux de la précédente session de l'Assemblée.

En tant que représentant du Gouvernement de coalition nouvellement élu de la République de Hongrie, je voudrais tout d'abord assurer cette assemblée des nations qu'en matière de politique étrangère, la Hongrie continuera de servir la cause de la paix et de la stabilité internationales, avec une considération particulière pour la région de l'Europe centrale. Nous nous engageons à poursuivre notre transformation politique et économique en vue de consolider la démocratie et de stabiliser l'économie de marché en Hongrie.

Notre politique étrangère repose sur trois fondements étroitement liés et d'importance égale : d'abord, nous sommes déterminés à promouvoir la pleine intégration de la Hongrie au sein des institutions euro-atlantiques; en second lieu, nous recherchons des relations de bon voisinage authentiques avec tous les pays de notre région, en particulier avec nos voisins immédiats; et enfin, nous prônons le respect des droits de l'homme, en insistant plus particulièrement sur les droits des millions de Hongrois, qui vivent en tant que minorités, au-delà de nos frontières. Nous voulons en fait donner à notre politique étrangère la dimension la plus pragmatique et la plus réaliste et nous agissons en conséquence dans nos relations bilatérales ainsi qu'au sein des instances multilatérales.

Au seuil du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et en l'étape actuelle de l'après-guerre froide, l'humanité fait face à des défis considérables. L'euphorie ressentie et les grands espoirs caressés hier encore, lorsque l'avènement d'un monde nouveau et prometteur semblait imminent, ont pris aujourd'hui un goût amer.

Tandis que le monde bipolaire s'effondrait et qu'une vague de liberté et de démocratie déferlait sur l'ensemble du globe, force a été de constater certains des aspects négatifs

de ces changements fondamentaux, comme la flambée de violence nationaliste et de haine ethnique nourrie par les tensions économiques et sociales. La communauté internationale, les Nations Unies en particulier, s'est parfois révélée incapable de relever les défis dramatiques de l'heure tandis qu'en plusieurs autres occasions les États Membres s'y refusaient.

Aujourd'hui, on s'accorde unanimement à reconnaître que les nouvelles manifestations violentes d'intolérance, auxquelles le monde ne s'attendait pas, les guerres d'agression, les conflits ethniques sanglants assortis de crimes contre l'humanité et de l'odieuse pratique du nettoyage ethnique sont autant de questions auxquelles il aurait fallu s'attaquer promptement et résolument. C'est avec un profond regret que nous voyons l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes essayer non pas d'empêcher que n'éclatent des crises dans certaines régions du monde mais d'y faire face soit sans la résolution nécessaire, soit trop tard. Nul doute que les moyens dont dispose l'Organisation pour s'attaquer aux nombreux problèmes mondiaux ont été utilisés au maximum. Nous croyons toutefois le moment venu d'examiner sérieusement le rôle que les Nations Unies sont appelées à jouer et de trouver les méthodes et moyens nouveaux qui leur permettront de prouver sa raison d'être dans le monde agité où nous vivons aujourd'hui.

En conséquence, nous réaffirmons notre appui à l'Agenda pour la paix du Secrétaire général, dans lequel nous continuons de voir un plan d'action pragmatique pour les années à venir. À cet égard, il faudrait s'efforcer tout particulièrement de résoudre les problèmes rencontrés par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin de les rendre plus efficaces.

Faute de pallier comme il convient à nos échecs et aux occasions perdues, nous pourrions bien être sur le point de laisser échapper les précieux acquis et les perspectives potentielles qui, au lendemain de la guerre froide, s'étaient offertes à la communauté internationale et aux Nations Unies de créer un ordre mondial novateur et plus coopératif.

On se plaît à répéter que nous vivons une époque de grands contrastes, lesquels se manifestent également à l'ONU. Nous nous félicitons des résultats considérables et des progrès encourageants obtenus en Afrique du Sud, que S. E. le Président Nelson Mandela vient de mettre en exergue, et au Moyen-Orient. L'entrée en fonctions du premier Président et du premier Gouvernement démocratiquement élus en Afrique du Sud, la normalisation des relations de ce pays avec ses voisins, la signature de la

Déclaration de principes par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le commencement de sa mise en oeuvre, la percée dans les relations entre la Jordanie et Israël et l'évolution prometteuse des pourparlers entre la Syrie et Israël, sont autant d'événements d'une importance historique qui augurent bien de l'avenir.

La prochaine Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 1995, sera un événement d'importance capitale qui renforcera encore les tendances positives que je viens de mentionner. La Hongrie souhaite vivement que le Traité soit reconduit sans condition et indéfiniment, et elle est prête à contribuer à la réalisation de cet important objectif. Certains événements récents nous ont une nouvelle fois confortés dans l'idée qu'une telle démarche revêt une importance critique.

Pour se montrer à la hauteur de ces processus prometteurs, l'ONU doit avant tout s'adapter aux nouvelles réalités. Elle ferait donc bien de se débarrasser des résolutions anachroniques et dépassées qui n'ont plus rien à voir avec les événements d'aujourd'hui.

Il faut toutefois admettre que les tentatives de régler les crises dans l'ex-Yougoslavie, en Somalie, au Rwanda et ailleurs n'ont révélé la capacité de l'ONU à trouver les réponses appropriées aux principaux foyers de tension.

Du fait de sa proximité géographique, la Hongrie suit avec une profonde inquiétude la dévastation et les souffrances dont elle est le témoin au-delà de ses frontières méridionales, principalement en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Nous avons appuyé dans toute la mesure de nos possibilités les efforts déployés par la communauté internationale pour arriver à un règlement juste de cette tragédie humaine. Les bases d'une solution à cette crise sans précédent qui sévit au coeur de l'Europe existent. Les principes de la Charte des Nations Unies et ceux adoptés par la Conférence internationale sur la Yougoslavie existent. Ils englobent le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, l'élimination des conséquences du nettoyage ethnique, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et la protection des droits de l'homme, dont les droits des minorités. Ces principes ne doivent en aucun cas être ignorés si nous voulons arriver à une solution juste et durable en Bosnie, en Croatie et partout ailleurs.

Pour la Hongrie, le retour à la paix et à la légalité internationale dans l'ex-Yougoslavie représente un enjeu vital. La situation explosive que connaît l'importante communauté ethnique hongroise en République fédérative de

Yougoslavie (Serbie et Monténégro), l'interruption des relations économiques traditionnellement étroites avec nos voisins du sud, les lourdes pertes subies du fait du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité à la République fédérative de Yougoslavie, sont autant de raisons qui nous amènent à participer activement à la recherche d'une solution juste et durable sur ces terres en proie à la tourmente. Dans la réalisation de cet objectif, nous attendons de la communauté internationale qu'elle défende les principes de la Charte des Nations Unies et applique les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons aussi qu'il sera possible au cours de la période de consolidation de la paix après le conflit, de trouver un moyen approprié d'alléger le fardeau des pertes encourues à la suite du régime des sanctions par les pays les plus directement touchés comme la Hongrie.

La Hongrie suit avec un vif intérêt le processus encourageant de revitalisation des Nations Unies. Je voudrais réaffirmer à cet égard que nous attachons une importance particulière à la question de la réforme du Conseil de sécurité pour en améliorer la transparence, la représentativité et le fonctionnement et faire en sorte qu'il traduise mieux les réalités du monde d'aujourd'hui. Nous sommes pleinement d'accord à cet égard avec ceux qui appuient la candidature de l'Allemagne et du Japon à des sièges de membres permanents au Conseil de sécurité.

La Hongrie se félicite que l'on reconnaisse de plus en plus la nécessité de confier aux organisations régionales un rôle plus déterminant dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le moment nous paraît venu de prendre les dispositions voulues pour que les organisations régionales puissent contribuer efficacement au règlement des conflits, à savoir diplomatie préventive, maintien de la paix, rétablissement de la paix et consolidation de la paix après les conflits. Nous faisons nôtre l'idée que l'implication, sous l'égide des Nations Unies et plus particulièrement du Conseil de sécurité, des organisations régionales dans le maintien ou le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, contribuerait à faire du monde où nous vivons un lieu plus sûr. Pour notre part, nous sommes prêts à contribuer aux efforts faits pour rallier une plus large participation à ce processus.

Cet automne, la Hongrie a l'honneur d'accueillir à Budapest la Conférence d'examen et la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Nous comptons que la Conférence et la réunion au sommet contribueront à améliorer le fonctionnement de cette importante institution régionale, mais qu'ils serviront aussi de catalyseur aux efforts tendant à édifier une Europe

démocratique et intégrée où la raison l'emportera sur le nationalisme. Nous sommes convaincus par ailleurs que le succès de la CSCE n'est pas seulement de l'intérêt des peuples qui vivent dans la région de la CSCE, mais qu'il peut aussi sous-tendre les efforts visant à prévenir les conflits et à régler les crises dans d'autres régions du monde. Nous croyons à cet égard que tout en défendant les principes et les dispositions consacrés dans les chapitres pertinentes de la Charte des Nations Unies, la mise en oeuvre de la proposition germano-néerlandaise d'établir une répartition authentique et pratique des responsabilités entre la CSCE et les Nations Unies dans le règlement des conflits au sein de la région de la CSCE pourrait bien constituer un formidable pas en avant.

À la suite du Sommet de Budapest, lorsque la Hongrie assumera pendant un an la charge de Président en exercice de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), j'ai l'intention personnellement d'accorder une attention toute particulière à la consolidation d'une coopération mutuellement avantageuse entre la CSCE et l'ONU qui, de façon si prometteuse, commence à se dégager.

La promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont des questions hautement prioritaires de la politique étrangère de la Hongrie. À cet égard, je voudrais rappeler que, dans la Déclaration de Vienne de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, il a été solennellement déclaré que la promotion et la protection de tous les droits de l'homme est une préoccupation légitime de la communauté internationale. Par conséquent, nous estimons indispensable que, dans cet esprit, l'ONU agisse pour défendre les droits de l'homme, quel que soit l'endroit où des violations de ces droits soient commises.

Dans notre monde d'interdépendance et d'interaction croissante, la Hongrie demande la création par l'ONU d'une capacité intégrée de réponse pour combattre les vagues répétées de violations des droits de l'homme. Nous sommes gravement préoccupés par la hausse de violations grossières des droits de l'homme et par le fait que ces violations sont commises de plus en plus dans des conflits armés internes ou des conflits ethniques. Cette évolution a de graves répercussions sur la paix, la sécurité et la stabilité dans une région donnée et au-delà. À cet égard, nous devons garder à l'esprit les exigences énoncées dans la Déclaration de Vienne, à savoir que tous les gouvernements, quel qu'en soit le système politique, économique et culturel, doivent promouvoir et protéger tous les droits de l'homme dans leur propre pays. D'une part, il faut engager et poursuivre un dialogue à la fois constructif et critique, ouvert et dynami-

que, en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales; d'autre part, il faut s'engager plus énergiquement en faveur du développement économique et social dans diverses régions du monde, ce qui faciliterait considérablement le respect de ces valeurs universelles.

Par la même occasion, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore épuisé tous les moyens dont elle dispose pour protéger les droits de l'homme partout dans le monde. Nous prions instamment la communauté internationale de rechercher des méthodes et façons nouvelles et novatrices de sauvegarder les droits et libertés de nos frères humains, quel que soit l'endroit où ils vivent. Nous souhaitons que l'ONU s'engage, de manière opportune, dans le cadre de la diplomatie préventive, sur la voie de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Plutôt que de répondre seulement aux violations des droits de l'homme qui sont rapportées, l'ONU devrait intégrer des mécanismes efficaces de prévention à ses activités pour pouvoir les utiliser, le cas échéant. La notion de protection préventive devrait également inclure un contrôle international approprié.

Suivant les décisions des organes compétents de l'ONU, tels que le Conseil de sécurité et la Commission des droits de l'homme, des observateurs civils des droits de l'homme pourraient être déployés si, dans une région donnée du monde, la situation des droits de l'homme le justifie. La Hongrie, pour sa part, est prête à envoyer des observateurs pour qu'ils participent aux activités communes de la communauté internationale dans ce domaine.

Dans tous ces efforts, nous comptons également sur la participation efficace du Haut Commissaire aux droits de l'homme. Le Haut Commissaire a reçu notre plein appui depuis son entrée en fonctions, et nous nous engageons à coopérer avec lui dans l'exécution de tous les aspects de son mandat. Nous voudrions réaffirmer qu'un financement approprié des activités en matière de droits de l'homme menées par l'ONU doit être assuré à même le budget ordinaire.

Enfin, je me dois d'évoquer la question du développement durable sous tous ses aspects concernant le développement industriel et agricole, le commerce, les ressources humaines, la coopération, la protection de l'environnement et le reste. De toute évidence, ce qui est en jeu ici, c'est notre capacité d'aborder ces questions globales sans retard. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'intérêt croissant que suscitent ces questions. Nous pensons que le travail de la Conférence des Nations Unies sur la population et le

développement, récemment tenue au Caire, est une importante mesure dans ce sens, alors que les contrastes entre les exigences en matière de développement humain et les ressources limitées sont de plus en plus manifestes.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Hongrie continue d'être un solide partisan du multilatéralisme. Les pays se tournent vers cette organisation pour obtenir protection et assistance. Nous ne devons pas les décevoir en ces temps critiques. Malgré certains échecs, nous devons garder foi en l'Organisation des Nations Unies et répondre aux défis qui, en fin de compte, décideront de l'avenir de l'humanité dans le nouveau millénaire.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre du commerce de l'Inde, S. E. Shri Pranab Mukherjee.

M. Mukherjee (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite M. Amara Essy de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session. Nous sommes particulièrement heureux de voir cette année un fils éminent de l'Afrique diriger les délibérations de l'Assemblée.

Nous adressons nos remerciements à son prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, qui a présidé avec une remarquable compétence et un extrême doigté l'Assemblée générale pendant une année marquée par des activités considérables. Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali aura, cette année, accompli trois années de son mandat. Nous lui offrons nos meilleurs vœux pour la suite de son mandat à l'ONU.

Nous avons déjà souhaité la bienvenue à l'Afrique du Sud nouvelle à l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique du Sud nous rappelle aujourd'hui le triomphe du principe d'égalité des hommes, domaine dans lequel l'ONU a joué un rôle majeur. La communauté mondiale doit prendre l'engagement de faire respecter ce principe à tout jamais. Tous les efforts doivent être déployés en faveur du développement en Afrique du Sud.

Il y a 49 ans, un monde lassé par la guerre déclarait qu'en cette forge que représente l'Organisation des Nations Unies, il transformerait les glaives en socs de charrues. Au lieu de cela, nous n'avons fait que prononcer des paroles, et les glaives ne sont pas disparus. Les paroles peuvent être importantes mais, malheureusement, elles sont restées lettre morte. Nous semblons nous orienter vers un nouvel ordre mondial dans un vide moral béant, qui ne renferme aucune promesse crédible de paix ni d'un monde non violent. Or

1995 marquera le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le quarantième anniversaire de *Panchsheel* ou des Cinq principes de la coexistence pacifique, sera l'Année des Nations Unies pour la tolérance, et rappellera le cent vingt-cinquième anniversaire de la naissance de l'apôtre de la paix et de la force morale, le Mathama Gandhi, dont le message acquiert chaque année plus de pertinence!

La sécurité mondiale aujourd'hui exige une approche d'ensemble comprenant la promotion du développement économique et social, la protection des droits de l'homme, la promotion de l'harmonie et de la cohésion sociale dans des sociétés multiraciales et multiethniques, la lutte contre le terrorisme, le trafic des stupéfiants et le trafic clandestin des armements, ainsi que le renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de sa Charte, pour prévenir les conflits, préserver la paix et soulager les souffrances. L'ONU doit élaborer son nouveau programme de travail sur la base de cette approche en attribuant la même priorité à la paix et au développement. L'Assemblée générale, grâce à sa participation internationale et conformément à son mandat global, devrait mettre de l'avant cette approche d'ensemble et la traduire en actes.

Les Agendas du Secrétaire général nous ont rappelé ce sur quoi nous devons nous concentrer, soit le désarmement, le développement et la paix. Je les énonce dans cet ordre parce qu'une paix véritable ne peut que suivre le désarmement et le développement. La guerre froide n'était pas la guerre, mais certainement pas la paix non plus. Dans sa foulée, nous avons vu à quel point, de la façon la plus effrayante, la pauvreté, la maladie et une grande détresse affectent la cause de la paix. Elles étaient présentes en tout temps, mais passaient inaperçues dans le cadre hostile de la guerre froide. Dans le nouveau contexte de l'après-guerre froide, le lien unissant le désarmement et le développement à la paix devient donc absolument clair, et même inéluctablement clair.

Nous devons commencer par le désarmement. Le massacre au Rwanda s'est produit durant le quarante-neuvième anniversaire de la destruction d'Hiroshima et de Nagasaki. Pendant près de 50 ans, nous avons vécu dans la crainte d'un anéantissement total et généralisé plutôt que dans l'espoir d'un désarmement mondial et complet. Ceux qui possédaient des armes biologiques et chimiques les ont abandonnées en vertu d'engagements universellement contraignants. Nous devons maintenant franchir la prochaine étape logique et exorciser le plus grand mal de tous, soit les armes de destruction massive.

Nous avons déjà eu des discussions à l'échelle mondiale sur le désarmement nucléaire auparavant, mais, à l'heure où la guerre froide, qui a engendré ces armes, est terminée et où les anciens adversaires ont été amenés à établir un partenariat pour la paix, le moment est certainement venu de convenir — par des régimes qui soient mondiaux, globaux, vérifiables et non discriminatoires — de mesures rendant le monde plus sûr. Une autre occasion surviendra lorsque le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sera réexaminé en avril prochain. Nous espérons que les États parties saisiront cette occasion pour transformer le Traité en un véritable instrument de désarmement mondial. Mis à part le TNP, il est essentiel que nous examinions un processus de mise en oeuvre détaillé d'un désarmement complet et mondial, dont le principe a été accepté, mais seulement en paroles jusqu'à maintenant.

En juin dernier, au Caire, les ministres des affaires extérieures des pays non alignés ont proposé, sur la suggestion de l'Inde, de convoquer une quatrième session extraordinaire sur le désarmement. Nous croyons que le moment et les circonstances sont propices pour que l'Assemblée générale planifie la tenue de cette session l'an prochain ou dès que possible.

Mais le seul désarmement est insuffisant. Nous avançons rapidement en direction d'un autre gouffre, dans lequel les disparités de richesse entre les pays déclencheraient de violentes révolutions au sein des États. Un remous mondial surgira si nous continuons de négliger les impératifs du développement. Les problèmes du développement sont mondiaux et doivent être attaqués par nous tous. Nous devons établir un programme de fond pour le développement, nous engager en sa faveur et le mettre en oeuvre.

L'Organisation mondiale du commerce, qui devrait bientôt être mise sur pied, doit promouvoir ce que nous espérons mais que nous n'avons pu vraiment réaliser jusqu'à maintenant avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) : la non-discrimination, le consensus et la transparence dans le régime du commerce international. Nous espérons que les négociations commerciales multilatérales stimuleront la croissance économique dans nos pays et au sein de l'économie mondiale. Elles n'y parviendront pas si le consensus soigneusement négocié, en faveur duquel nous nous sommes engagés à Marrakech, est détruit par l'introduction de nouvelles conditions. La foi dans le système multilatéral sera ébranlée si les pays se servent de leur force commerciale et exercent des pressions

bilatérales pour affaiblir et dénaturer les accords dont ils viennent de devenir parties.

Les thèmes du Sommet mondial pour le développement social portent sur les questions vitales de l'éradication de la pauvreté, en plus de l'intégration sociale et de la nécessité d'accroître les possibilités d'emploi productif, sans lesquelles nous ne pourrions compter sur le développement social et économique autosuffisant à base élargie qui offre la seule garantie de paix et de sécurité. Pour que le Sommet soit un succès, nous devons nous entendre sur les engagements à prendre relativement aux ressources additionnelles consacrées aux programmes nationaux partout dans le monde. Nous ne devons pas être déviés de cet objectif par de nouveaux concepts qui ne réunissent pas de consensus à leur sujet et qui ne traitent pas des besoins fondamentaux du développement.

L'ONU doit aussi réordonner ses priorités afin de contrer plusieurs tendances centrifuges troublantes dont nous voyons l'émergence. Ce dont le monde a besoin, c'est d'un appui au système des États-nations sur lequel a été érigée l'ONU. En juin dernier, le Premier Ministre Narasimha Rao et le Président Eltsine, qui représentent deux des plus grands pays pluralistes du monde, ont publié la Déclaration de Moscou sur la protection des intérêts des États pluralistes. Dans cette Déclaration, qui a été distribuée en tant que document de l'Assemblée générale, la Russie et l'Inde ont mis de l'avant des principes qui, traduits en actes, favoriseront, à notre avis, une plus grande harmonie dans le monde.

Dans ce contexte, l'Assemblée a quelques questions à examiner. Pendant les 45 ans qu'a duré la guerre froide, le Conseil de sécurité a été contraint à l'immobilité, mais lorsque la guerre froide a pris fin, il a vu lui revenir une tâche imposante. Comme s'il voulait compenser ces années d'inactivité, il s'est précipité sur de nombreuses questions. Nous devons évaluer les conséquences des décisions prises au cours des dernières années, qui ont parfois lancé les forces de l'ONU chargées du maintien de la paix à la poursuite d'objectifs dont le lien avec la paix était plutôt ténu.

De nouvelles doctrines justifient une intervention armée de l'ONU dans des circonstances qui ne sont pas bien définies, — du moins, pas encore. De telles initiatives partent de bonnes intentions mais ne semblent pas aborder les problèmes de la bonne façon. Le droit de l'homme essentiel est le droit à la vie, c'est-à-dire le droit à la nourriture et à un abri; sans lesquels la vie est impossible. La pauvreté de nombreux pays fait de cela un problème pour lequel il n'existe pas de solution facile. S'il existe des

circonstances qui justifient une intervention multilatérale armée, l'ONU ne devrait-elle pas avoir le droit, selon la même logique, d'imposer le partage équitable des ressources entre les pays?

Le Mouvement des pays non alignés, lors de la réunion des Ministres des affaires extérieures tenue cette année au Caire, a suggéré certains principes directeurs pour des opérations de maintien de la paix de grande importance. Tous les moyens de règlement pacifique des litiges que choisissent les parties en conflit doivent être épuisés avant que ne soient envisagées des mesures coercitives. Les opérations de maintien de la paix doivent être strictement conformes aux principes de la Charte; et notamment aux principes de plein respect de la souveraineté des États et de leur intégrité territoriale et de non-intervention dans leurs affaires intérieures. Les opérations de maintien de la paix ne doivent être envisagées qu'à la demande des États Membres concernés. Les ressources pour les activités de maintien de la paix ne doivent pas être dégagées au détriment des ressources consacrées aux activités de développement de l'ONU. Il faudrait mettre fin sans hésitation aux opérations qui ont été dépassées par les événements ou sont devenues non conformes à leur mandat initial. Il est également important de veiller à ce que la distinction entre les opérations de maintien de la paix et d'autres activités de l'ONU, y compris l'aide humanitaire, soit maintenue en tout temps. Si la coordination de ces activités sur le terrain est importante, leur intégration pourrait altérer irréversiblement les objectifs fondamentaux de ces activités distinctes et porter atteinte à leur efficacité.

La prudence est de rigueur dans le recours aux organisations régionales pour les opérations de maintien de la paix. C'est la capacité de l'ONU en matière de maintien de la paix qui doit être renforcée.

Nous avons répondu positivement à l'appel du Secrétaire général pour ce qui est du renforcement de la capacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en affectant une brigade aux arrangements de réserve qui sont mis en place.

Il est vrai que le travail du Conseil de sécurité et son rôle au sein des Nations Unies revêtent une grande importance. Il est donc d'autant plus nécessaire que le Conseil représente la communauté internationale et qu'il ait une légitimité maximale. L'ONU a besoin d'un Conseil efficace, mais il ne peut être efficace si on a l'impression qu'il représente des privilèges inamovibles et que son ordre du jour est différent de celui de l'ensemble des Membres. La

démocratie et la bonne gestion qui sont exigées de tous les États ne peuvent pas s'arrêter aux grilles des Nations Unies.

La composition actuelle du Conseil de sécurité reflète l'équilibre des pouvoirs de l'après-guerre immédiat. Depuis lors, le nombre des Membres de l'Organisation mondiale a augmenté à maintes reprises. Il y a également une plus grande diffusion du pouvoir. Pour donner aux mesures du Conseil une plus grande légitimité, une autorité morale et une efficacité politique, il est impératif d'élargir la composition du Conseil. Des pays en développement doivent être inclus dans la catégorie des membres permanents afin de refléter le caractère universel de l'organe mondial. Le nombre des sièges non permanents doit également être accru afin de donner aux États Membres une plus grande possibilité de participer aux travaux du Conseil.

Une augmentation par à-coups et sélective du nombre des membres permanents ne serait pas prudente. Le Conseil de sécurité n'est pas un conseil d'administration, où le nombre des actions détermine le pouvoir de vote, et il ne peut pas non plus être assimilé aux institutions de Bretton Woods, qui reflètent la richesse des nations. L'ONU est fondée sur le principe de l'égalité souveraine des nations. Son principal objectif demeure le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces éléments doivent être reflétés dans la composition du Conseil, qui doit être à même de relever les défis du XXIe siècle.

La durabilité et la souplesse, plutôt que l'opportunisme, devraient déterminer le calendrier de tout élargissement. Sur la base de n'importe quel critère — population, taille de l'économie, contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux opérations de maintien de la paix, ou potentiels futurs — l'Inde mérite d'être membre permanent du Conseil de sécurité.

Les méthodes de travail du Conseil de sécurité doivent être réformées pour accroître la transparence et pour refléter les aspirations démocratiques de la vaste majorité des États Membres. Nous espérons que le Groupe de travail à participation non limitée chargé de la question de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité réfléchira comme il convient sur ces questions au cours de ses délibérations l'année prochaine.

Les droits de l'homme sont à la mode. Les traditions profondément humanistes de la civilisation indienne, qui mettent l'accent sur la tolérance, l'harmonie, la non-violence et l'inviolabilité de l'individu, font partie de notre éthique. Il y a plusieurs siècles un penseur indien a écrit :

«L'homme est au-dessus de tout. L'homme, c'est la vérité suprême. Il n'y a rien au-dessus de l'homme.»

Tous les droits de l'homme sont sacro-saints en Inde, garantis par une Constitution séculaire, un pouvoir judiciaire indépendant, une presse libre, et une opinion publique qui s'exprime vigoureusement. L'attachement de l'Inde à la promotion et à la protection des droits de l'homme a maintenant reçu un autre élan institutionnel avec l'établissement de notre Commission nationale des droits de l'homme, qui a commencé à fonctionner efficacement et a publié ses conclusions dans son rapport annuel. Conformément à notre politique de transparence, nous maintenons un dialogue constant avec des organisations non gouvernementales importantes, ce qui nous permet un plus grand accès à ces organisations. Nous avons également invité le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme à se rendre en Inde.

Il est vrai que beaucoup reste à faire à l'échelon mondial pour renforcer la coopération internationale en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Mais le problème doit être placé dans son contexte. En Inde, par exemple, nous luttons avec le problème que pose le développement de 900 millions d'individus; dans le nord-ouest et le nord-est, nous sommes confrontés à des mouvements terroristes brutaux, souvent appuyés depuis l'étranger, qui ont tué des milliers d'innocents, créé des centaines de milliers de réfugiés à l'intérieur de l'Inde, et menacé notre souveraineté et notre intégrité territoriale. Nous ferons face à ces problèmes et nous en triompherons. Nous nous félicitons de l'appui et des conseils de nos amis de l'étranger, mais nous ne pouvons pas accepter la position selon laquelle tous les droits de l'homme sont un apanage des terroristes. Les droits des citoyens innocents et non armés doivent être protégés. Nous demandons instamment que la question des droits de l'homme ne devienne pas un slogan politique qui ignore les droits de ces citoyens.

La toxine du terrorisme étant répandue délibérément par certains pays — et aucun de nous n'y échappe —, la communauté internationale doit s'unir pour se défendre. Le terrorisme devient rapidement un moyen sinon une arme de destruction massive. De nombreux pays en ont souffert et bien d'autres encore pourraient être touchés. Les terroristes, au cours des dernières décennies, ont tué bien plus de personnes que les armes chimiques et biologiques que nous avons décidé d'éliminer et de détruire. De même que la communauté internationale a décidé qu'une convention était nécessaire pour mettre ces armes hors-la-loi, de la même

manière elle doit de toute urgence négocier une convention pour contrer et éliminer le terrorisme. Nous demandons instamment à l'Assemblée générale de réfléchir sérieusement sur ce sujet. La communauté internationale doit également fournir le secours nécessaire aux victimes du terrorisme, dont le nombre croît quotidiennement.

En ces dernières années du XXe siècle, l'avenir de la société humaine se trouve à un tournant critique. La fin de la guerre froide marquera-t-elle les débuts d'un nouvel ordre mondial plus stable, de la liberté et du bien-être croissant sur le sol de la coopération, du consensus et du respect mutuel, ou bien le monde reviendra-t-il peu à peu à l'état d'esprit qui engendre l'anarchie et un retour à des forces centrifuges et destructrices, pour finir une fois de plus dans la tyrannie de l'imposition et de la domination? Allons-nous retourner au système de sphères d'influence qui a conduit à tant de guerres au cours des deux derniers siècles? Ces questions n'ont toujours pas trouvé de réponses adéquates.

Il y a bien des années, le père de notre nation, le Mahatma Gandhi, avait posé la question de savoir quel critère devait guider l'entreprise humaine. Sa conclusion, après de longues années de lutte au nom des nombreux millions de dépossédés de l'Inde, a été la suivante :

«Je vais vous donner un talisman. Lorsque vous avez des doutes, ou lorsque votre ego devient trop encombrant, appliquez le critère suivant : rappelez-vous le visage de l'homme le plus pauvre et le plus faible que vous avez jamais vu, et posez-vous la question de savoir si ce que vous allez faire lui sera utile. Est-ce qu'il y gagnera quelque-chose? Est-ce que cela lui permettra de contrôler sa propre vie et sa propre destinée?»

Si la protection accordée aux faibles, aux plus démunis, donne la mesure de la valeur d'une communauté, comme en vérité cela doit être le cas, alors les millions de réfugiés, les conflits, la pauvreté, la faim et les privations qui affligent tant de régions du monde aujourd'hui témoignent véritablement de la perte d'une base morale vitale. Si le monde d'aujourd'hui veut racheter un avenir qui semble de plus en plus hypothéqué par l'avidité et la haine, nous devons nous rappeler une fois de plus que c'est la noblesse de nos moyens et les fins que nous recherchons qui déterminent nos récompenses. Notre bien-être ne sera déterminé que selon les valeurs et les principes que nous respectons.

Comme le Mahatma Gandhi et d'autres sages avant lui l'ont enseigné et pratiqué, la pratique de la vérité, de la

charité, de la compassion, de la non-violence, et le fait de traiter les autres comme on entend soi-même être traité, sont les valeurs qui résistent à l'épreuve du temps. Ce sont les valeurs qui doivent inspirer notre grande Organisation mondiale, l'ONU, à laquelle nous sommes tous attachés.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. M. Farouk Al-Shara.

M. Al-Shara (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Je tiens à féliciter M. Essy de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session et lui dire combien nous apprécions les énormes responsabilités que lui-même et le Secrétaire général auront à assumer lors des préparatifs de commémoration du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies.

Je saisis également l'occasion pour saluer, au nom de mon pays, la Syrie, la lutte longue et ardue de l'Afrique contre le système d'apartheid en Afrique du Sud. Cette lutte, récemment couronnée par la création d'une République d'Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, est un triomphe non seulement pour l'Afrique mais aussi pour l'humanité et la communauté internationale dans son ensemble. Elle est surtout un triomphe pour les Nations Unies dont elle représente l'un des succès les plus marquants. Cette grande réalisation restera toujours une source d'inspiration et d'optimisme pour nous tous, montrant que toutes les formes de racisme sont inévitablement vouées à disparaître.

La célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies suscitera des questions essentielles quant au rôle et aux réalisations de l'Organisation ainsi qu'aux obstacles auxquels elle a fait face et qu'elle continue d'affronter. Selon nous, la question la plus importante sera celle de la réforme et de la restructuration de l'Organisation des Nations Unies visant à la rendre plus démocratique et, partant, plus capable de réagir face aux changements importants qui se sont produits sur la scène internationale, spécialement depuis la fin de la guerre froide.

Il semble qu'aucun État Membre n'ait d'objections de principe à l'idée d'introduire des réformes aux Nations Unies, y compris l'augmentation de la composition du Conseil de sécurité. Toutefois, des questions qui pourraient prendre des années avant qu'aucun accord ne soit atteint à leur sujet sont celles qui portent sur la nature des réformes envisagées, sur les critères selon lesquels les nouveaux membres du Conseil de sécurité doivent être choisis, et, en

tout premier lieu, sur le droit de veto, c'est-à-dire son extension ou son élimination de la Charte.

Plus des deux tiers des Membres actuels de l'Organisation n'ont pas participé à la rédaction de la Charte des Nations Unies, les uns parce qu'ils languissaient sous un régime colonialiste, d'autres parce que, après leur indépendance, ils se sont trouvés pris dans la guerre froide, pour laquelle les Nations Unies constituaient une arène importante. Dans ce contexte, les pays en développement posent la question suivante : si le colonialisme appartient irrémédiablement au passé et si la guerre froide est effectivement terminée, quelles autres raisons y a-t-il pour empêcher les pays en développement de participer activement à la restructuration de l'Organisation des Nations Unies et de prendre la part à laquelle ils ont démocratiquement droit dans la composition du Conseil de sécurité?

Quoi qu'il en soit, nous espérons que la réponse ne sera pas négative et que la guerre froide ne se prolongera pas sous des formes novatrices et sous différents prétextes. Cela ne serait dans l'intérêt de personne et ne servirait aucun objectif utile, que ce soit à court ou à long terme. Le monde d'aujourd'hui — Nord, Sud, Est et Ouest — affronte des défis sans égal; pour les relever, les Nations Unies ont besoin de la coopération de tous les États Membres. Ces défis, peut-être mineurs à l'origine, ne feront que croître et se répandre comme la peste.

Dans de nombreux continents, des dizaines de guerres civiles ont été engendrées par la guerre froide. Les causes en sont multiples, d'ordre national, ethnique, religieux ou tribal. Les victimes de ces guerres se comptent par centaines de milliers, alors que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées en raison de ces guerres sont estimées à des dizaines de millions. Le nombre de ceux qui vivent aujourd'hui en deçà du niveau de pauvreté dans le monde a atteint un cinquième environ des habitants du globe, dont 90 % vivent dans les pays en développement.

Un phénomène étrange et surprenant est que le crime organisé se soit répandu dans des pays où il était inconnu jusqu'alors. Le crime organisé a maintenant ses propres réseaux internationaux et ses organisations secrètes qui se comptent par milliers. De telles organisations sont capables d'enfreindre les lois les plus strictes en recourant à tous les moyens illégitimes dont elles disposent, y compris la contrebande de composants nucléaires et d'études scientifiques les concernant.

La coopération internationale indispensable pour relever des défis aussi divers ne saurait parvenir aux

résultats souhaités si certaines des parties principales se mettaient à évoquer l'esprit de la guerre froide en rappelant le passé au lieu de se tourner vers l'avenir ou si elles agissaient sous l'influence de quelque passé raciste ou mues par des considérations électorales ou de propagande. Il n'est pas exagéré de dire que de tels éléments et de tels motifs subjectifs ont contribué à entraver jusqu'ici les efforts internationaux visant à résoudre un certain nombre de crises graves, notamment celles où les souffrances humaines atteignaient un point qui défie toute description et dépasse l'imagination, comme c'est le cas pour la Bosnie, la Somalie et le Rwanda, sans parler de l'Afghanistan où le manque de perspicacité des parties au conflit a supplanté toute sagesse et toute prudence.

D'autre part, nous nous devons de louer les États-Unis d'Amérique pour avoir recouru au dialogue politique avec la République populaire démocratique de Corée et avec Cuba plutôt que de poursuivre leur politique d'affrontement à leur endroit. Ce sont là des mesures positives qui, nous l'espérons, se perpétueront et s'étendront à d'autres questions, et en tout premier à celle de la catastrophe aérienne au-dessus de Lockerbie liée à la Libye, afin que le dialogue politique devienne l'option par excellence pour résoudre les différends entre États. À cet égard toujours, nous espérons que, grâce à un dialogue amical, les Émirats arabes unis et l'Iran seront en mesure de régler leur différend au sujet des îles, de manière satisfaisante, ce qui préserverait les droits et renforcerait les relations amicales de ces deux pays voisins.

La Syrie a été l'un des premiers États du Moyen-Orient à signer, dès 1968, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce faisant, la Syrie était motivée par sa conviction que la possession de telles armes de destruction massive par un quelconque État de notre région hautement névralgique serait une source importante d'inquiétude, non seulement pour les peuples de la région, mais aussi pour le monde entier. À l'époque, la Syrie s'attendait à ce que son empressement à signer le TNP encouragerait Israël à signer, tôt ou tard, et le dissuaderait de posséder des armes nucléaires. Malheureusement, nous nous sommes aperçus plus tard que nos espoirs n'étaient pas justifiés. Jusqu'ici, Israël n'a toujours pas adhéré au TNP, ni accepté de soumettre ses installations nucléaires à une inspection internationale.

Une fois de plus, à l'occasion de la Conférence de Paris sur l'élimination des armes chimiques, en janvier 1989, la Syrie a pris l'initiative de proposer de faire du Moyen-Orient une région exempte de toutes les armes de destruction massive, tant nucléaires, chimiques que biolo-

giques, dans le cadre des Nations Unies. Cependant, Israël n'a pas répondu à cet appel, pas plus qu'à tous les appels des Nations Unies, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des Conférences du Mouvement des pays non alignés ou de la Conférence islamique.

C'est là une question des plus graves et qui revêt la plus haute importance, en particulier à la lumière du processus de paix en cours au Moyen-Orient. Il est inacceptable qu'un parti bénéficie d'un privilège ou d'une position exceptionnelle au détriment des autres eu égard à des questions névralgiques et décisives qui concernent la sécurité régionale, qui devrait être basée sur l'égalité et la réciprocité.

Le Président assume de nouveau la présidence.

La prochaine conférence des États parties au TNP qui doit se tenir l'année prochaine pour évaluer l'extension du terme du Traité qui vient à expiration, représente une rare occasion pour tous les États de la région de prouver que leurs intentions sont pacifiques.

L'accession de tous les États du Moyen-Orient au TNP constitue une étape vitale pour faire du Moyen-Orient une région exempte de toutes armes de destruction massive. De cette tribune, et dans ce contexte, la République arabe syrienne demande à Israël d'accéder au TNP et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA de façon à permettre aux États de la région de convenir de prolonger le Traité. Si cela se produit, ce sera une étape importante vers la création d'un climat de confiance qui à son tour contribuera au rétablissement de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

Trois années se sont écoulées depuis la tenue de la Conférence de Madrid sans que se concrétise une paix juste et globale au Moyen-Orient. C'est là un fait qui ne peut être occulté par les progrès réalisés dans d'autres domaines.

Notre région est le berceau des civilisations humaines et des religions monothéistes. Des générations successives de ses peuples ont acquis l'habitude de repousser les envahisseurs. Il est temps que cette région jouisse de la paix et de la stabilité. Cela ne peut se matérialiser par des demi-mesures en guise de solutions ou par une paix au compte-gouttes, ni par des accords qui empiètent sur la dignité nationale ou qui compromettent les intérêts de la nation.

La Syrie a accepté l'initiative américaine par laquelle les États-Unis s'engageaient à oeuvrer à la réalisation d'une paix juste et globale dans la région sur la base de la légitimi-

mité internationale, des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et de la formule de «la terre contre la paix», y compris à trouver une solution politique à la question des droits nationaux du peuple palestinien. Les États-Unis avaient également confirmé que, conformément à leurs positions précédentes rejetant l'application de la loi israélienne aux hauteurs du Golan, ils n'approuvaient l'annexion d'aucune partie des territoires occupés en 1967.

Compte tenu de la complexité du conflit arabo-israélien et des doutes des parties arabes eu égard aux intentions d'Israël, la Syrie a pris deux importantes décisions qui se complètent l'une l'autre.

Elle s'engage, en premier, à agir en harmonie avec les parties arabes qui participent au processus de paix, étant convaincue, d'une part, que les autres parties arabes profiteraient de cette solidarité ainsi que de la position de la Syrie et de ses diverses capacités, et, d'autre part, que la globalité de la solution serait une garantie pour toutes les parties lorsqu'elles se conformeraient aux exigences de la paix.

Elle décide, en second, que le choix de la paix est stratégique. Ainsi, nous n'induisons personne en erreur, ni nos peuples ni les autres, sur la vérité de nos intentions; ils peuvent donc agir en conséquence.

Dans ce contexte, nous sommes absolument convaincus que ces deux décisions importantes serviront les intérêts de toutes les parties au processus de paix. Elles faciliteront également la tâche des deux coparrains, les États-Unis et la Fédération de Russie, s'agissant de réaliser la paix complète dans la région en échange du retrait total des territoires arabes occupés en 1967.

Malheureusement, le processus de paix s'est écarté de la bonne voie menant à la réalisation de l'objectif souhaité. Il y a plusieurs raisons à cela. Cependant, nous ne voyons pas l'intérêt d'élaborer à ce sujet. Nous ne voulons pas non plus faire digression et élaborer sur la position actuelle des parties qui se sont dissociées de la coordination arabe. Je me contenterai de mentionner un point essentiel qui ressort de leurs déclarations publiques, à savoir qu'ils ont commencé à mettre en doute l'utilité de ce qu'ils ont fait. Le fait est qu'ils sont devenus incapables de contribuer à l'instauration d'une paix juste et globale dans la région.

En fait, l'optimisme claironné par Israël quant aux grands progrès réalisés dans le processus de paix n'est pas justifié, sinon du point de vue israélien. Les accords réalisés

jusqu'ici ne répondent qu'aux seules exigences d'Israël selon la formule de «la terre contre la paix», alors que la partie arabe qui a signé ces accords avec Israël continue d'attendre qu'Israël réponde à ses demandes.

La caractéristique la plus importante de la politique syrienne sous la direction du Président Hafez Al-Assad, est de concilier les principes et la réalité. Les principes qui ne peuvent être mis en pratique sont appelés à disparaître, de même que vivre la réalité sans s'attacher aux principes ne peut qu'entraîner le déclin.

La Syrie veut la paix et est consciente que toutes les parties ont un enjeu dans cette paix. La Syrie est également consciente que la paix est soumise à des exigences objectives et elle est prête à assumer toute exigence qui fait l'objet d'un accord. La Syrie pense à ce qu'elle dit et agit conformément à ce qu'elle pense. La formule de «la terre contre la paix» doit être appliquée intégralement. Le retour de l'ensemble du Golan ne peut souffrir aucun compromis, aucun retard injustifié, aucune tentative déplacée de sonder les intentions. Sur cette base, la Syrie appuie une paix authentique — une paix qui se développe et s'épanouisse sans obstacles artificiellement dressés ni conditions arbitraires. Imposer au processus de paix plus que ce qu'il peut faire n'aide pas la cause de la paix, mais au contraire lui est nuisible. Le processus de paix ne doit pas être lesté de questions hors de son cadre.

Il est regrettable qu'en raison de sa forte influence sur les médias, Israël ait réussi à déformer l'information et à inverser les faits, à telle enseigne que certains milieux de l'opinion publique occidentale considèrent toujours que c'est la Syrie qui a utilisé les hauteurs du Golan pour lancer des offensives contre les Israéliens, alors que le contraire est vrai. En inversant les faits, Israël cherche à justifier son occupation des hauteurs du Golan et son refus de se retirer de ce territoire, sous prétexte de sécurité. C'est Israël, et non pas la Syrie, qui a initié tous les conflits armés entre eux de 1949 à 1967.

À cet égard, les documents des Nations Unies et les résolutions adoptées sur la question par le Conseil de sécurité durant cette période démontrent sans l'ombre d'un doute que c'est Israël qui a ouvert le feu le premier dans le but d'expulser les fermiers syriens de leurs terres et de les empêcher de moissonner leurs récoltes. Il était donc naturel et logique que la partie syrienne riposte à ces tirs pour défendre ses citoyens et leurs terres.

Ces faits sont également confirmés par les mémoires publiés par les hauts fonctionnaires des Nations Unies

chargés de contrôler la trêve entre la Syrie et Israël au cours de cette période, dont le général Odd Bull et le général Karl von Horn. Les armes perfectionnées d'aujourd'hui font fi des collines et des montagnes. De toute façon, face aux hauteurs du Golan, en Israël, se dressent les montagnes de Galilée qui sont bien plus élevées.

En tout état de cause, que l'opinion publique israélienne soit consciente ou non du bien-fondé de ce que je viens de dire, la Charte des Nations Unies contient le principe de base de la non-acquisition du territoire d'autrui par la force. Ce principe a été confirmé dans nombre de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Le processus de paix en cours ne pourra être parachevé que si Israël se retire de l'ensemble des hauteurs du Golan et du Sud-Liban.

Nous croyons que notre position est juste. Nous avons un droit auquel nous ne renoncerons jamais. Comme l'a dit le Président Assad,

«Renoncer à une quelconque partie d'un territoire national revient à renoncer à l'ensemble du pays et à la libre volonté de son peuple.»

Nous voulons une paix juste qui restitue à chacun son droit légitime — une paix globale à laquelle aspirent les peuples de la région et grâce à laquelle ils connaîtront la sécurité, la stabilité et la prospérité.

Le Président : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, M. Han Sung-Joo, à prendre la parole.

M. Sung-Joo (République de Corée) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je suis convaincu que votre vaste expérience et vos qualités personnelles contribueront grandement au succès de la présente session. Je voudrais également saluer l'excellent travail accompli par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samuel R. Insanally, du Guyana, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son dévouement à la cause de l'Organisation des Nations Unies.

L'évolution de l'échiquier mondial depuis la dernière session confirme que nous vivons une époque de transition historique. Les événements encourageants qui se sont produits en Afrique du Sud et au Moyen-Orient confirment

que les concepts traditionnels du système international évoluent. Les nations sont devenues si interdépendantes que la force n'est plus désormais l'arbitre final. Dans les relations entre les nations, les accords et les normes civilisées sont devenus aussi importants que les instruments traditionnels.

Jusqu'à l'époque moderne, nous vivions dans ce que l'on pourrait appeler un monde selon Hobbes, où le conflit plus que la coopération caractérisait les relations entre nations. Fondamentalement, les relations internationales étaient régies par le mécanisme de l'équilibre du pouvoir. Parfois s'exerçait l'hégémonie d'une puissance et parfois celle de plusieurs puissances agissant de concert, mais ce n'était là que des variations de ce qui était essentiellement une lutte pour le pouvoir, une lutte pour la domination.

C'est alors qu'au début du siècle a surgi la vision de Wilson, qui appelait à une organisation mondiale. C'est à cette vision que nous devons l'Organisation des Nations Unies. Après la seconde guerre mondiale — et même au plus fort de la guerre froide — l'humanité envisageait un monde meilleur. La vision d'un bien-être général fut envisagée, par exemple, par l'éminent suédois Gunnar Myrdal qui nous demandait d'aller «au-delà de l'État-providence».

Aujourd'hui, alors que s'achève le XXe siècle, la fin de la guerre froide nous offre une autre vision d'un monde nouveau. L'ordre ancien reposant sur la force perd de son emprise sur les relations internationales. Les jours ne sont plus où certains défauts dans les rouages de l'équilibre du pouvoir poussaient à l'ambition ou à l'aventure. Les jours des idéologies communicatives et fondées sur le prosélytisme ne sont plus. Un nouvel ordre reposant sur l'accord pacifique, la coopération et l'interdépendance se fait jour.

M. Touré (Guinée-Bissau), Vice-Président, assume la présidence.

Cela peut mieux se caractériser comme une société mondiale tenue d'être solidaire. Dans le monde d'aujourd'hui, aucun pays ne peut prétendre n'être pas affecté par les troubles que connaît un autre pays, qu'ils soient causés par la faim, la tyrannie, la pollution de l'environnement ou la prolifération d'armes. De même, tout pays peut bénéficier de la prospérité mondiale, de la paix mondiale et d'un environnement mondial plus salubre. Ce monde nouveau, s'il réussit à surmonter les problèmes épineux tels que la prolifération d'armes de destruction massive, nous permettra d'échapper au dilemme séculaire que pose la sécurité.

Que pouvons-nous faire pour résoudre des problèmes aussi actuels et critiques que la pauvreté, la pollution, la population, les conflits nationaux, l'oppression et la course aux armements? Avant tout, il nous faut des valeurs partagées et des objectifs communs. Nous devons en premier lieu bien saisir la nature de ces nouveaux problèmes. Nous devons reconnaître que ce sont des problèmes qui nous touchent tous et qui exigent des efforts concertés de notre part.

En cette époque nouvelle, on ne saurait atteindre une véritable paix mondiale sans tenir compte des problèmes relatifs au développement économique et social.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général, l'«Agenda pour le développement», qui est une initiative opportune et appropriée. Ce rapport a fait passer l'Organisation des Nations Unies à l'avant-garde des discussions sur le développement.

Étant donné l'importance que revêt la volonté politique des nations dans cette entreprise, le système des Nations Unies dans son ensemble doit jouer un rôle directeur en servant d'instance où les pays peuvent concevoir des remèdes aux problèmes économiques et sociaux qui sapent la paix et la sécurité dans de nombreuses parties du monde. Nous espérons que la présente Assemblée générale fournira l'occasion bien nécessaire d'examiner plus sérieusement ces questions cruciales. Forte de son expérience récente en matière de développement, la République de Corée contribuera pleinement aux efforts de développement mondial économique et social.

En juin dernier, une variété de questions sur le développement ont fait l'objet de discussions lors des Auditions mondiales sur le développement. Au cours de ces auditions, un accent particulier a été mis sur le développement centré sur l'homme, l'interaction entre la paix et le développement et la nécessité de renforcer la coopération internationale. J'espère qu'un programme d'action concret sera élaboré, fondé sur les échanges de vues instructifs qui ont eu lieu lors de ces auditions et du segment de haut niveau de la session de fond de 1994 du Conseil économique et social.

Notre expérience nous a appris que le développement social et la croissance économique sont indissociables. Un progrès social digne de ce nom suppose nécessairement une croissance économique importante. En même temps, la substance du développement social — la promotion de la protection sociale, la redistribution équitable et la protection de l'environnement — est cruciale pour obtenir une croissance économique durable. À cet égard, je suis

persuadé que le Sommet mondial pour le développement social, qui doit se tenir à Copenhague l'année prochaine, fera date dans le domaine du développement social en produisant des plans d'action effectifs et réalisables.

Le développement économique et social est étroitement lié aux questions relatives à l'environnement. Au cours des 40 dernières années, la population mondiale a doublé alors que l'économie mondiale s'est multipliée par huit. Pour la première fois, la Terre commence à ressentir les fortes pressions de l'activité humaine. Il est devenu évident que la planète ne saurait maintenir le rythme actuel de son exploitation. Il faut trouver un équilibre et rechercher une harmonie entre l'environnement et le développement.

Il y a deux ans, l'Organisation des Nations Unies a pris une initiative extrêmement importante en tenant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Nous devons poursuivre l'objectif fixé par cette conférence : un développement écologiquement rationnel et durable. Pour y parvenir les pays développés doivent jouer un rôle directeur dans la protection de l'environnement. Les pays en développement doivent recevoir un appui sous la forme de contributions financières et de transfert de techniques écologiquement rationnelles. Ces pays, pour leur part, devraient faire des efforts dans la mesure de leurs capacités.

En tant que membre de la Commission sur le développement durable, la République de Corée a participé activement à l'élaboration de régimes mondiaux dans le domaine de l'environnement. Nous avons adhéré à des accords internationaux sur l'environnement et avons contribué au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Mon gouvernement poursuivra ses efforts et sa coopération afin d'instaurer à la fois le développement et un meilleur environnement.

Nous assistons aujourd'hui à un exode massif de populations dans de nombreuses régions du monde, qui fait suite à des conflits armés et à des catastrophes naturelles.

Nous nous félicitons que la capacité de l'Organisation des Nations Unies de fournir une aide humanitaire ait été renforcée grâce à une coordination étroite entre ses organismes compétents. Cependant, les appels de fonds nécessaires de façon urgente n'atteignent généralement qu'une fraction de l'objectif fixé, ce qui entrave gravement la mise en oeuvre effective des programmes humanitaires. Une fois encore, nous avons besoin de l'aide généreuse de la communauté internationale tout entière.

Je suis heureux de signaler que, grâce à des campagnes publiques organisées récemment par le Gouvernement et diverses organisations non gouvernementales en Corée, le public coréen a été averti de l'importance de l'aide humanitaire. La preuve en est le fait que nous avons envoyé une assistance financière, du personnel et des ressources médicales dans des régions troublées telles que le Rwanda.

S'agissant des droits de l'homme, plus d'un an s'est écoulé depuis la Conférence mondiale, qui s'est tenue à Vienne en 1993 sur cet important sujet. Mon gouvernement est encouragé de voir que certaines dispositions du Programme d'action sont déjà en cours d'application.

Depuis l'année dernière, le Gouvernement coréen poursuit sérieusement une politique dite de «nouvelle diplomatie», qui met l'accent sur les valeurs universelles des droits de l'homme, de l'aide sociale, de la liberté et de la démocratie. Nous nous apprêtons actuellement à devenir partie à la Convention contre la torture et, en juillet dernier, le troisième Atelier des Nations Unies pour la région Asie-Pacifique sur les droits de l'homme s'est tenu à Séoul. Parmi les résultats obtenus lors de cet atelier, il faut noter l'adhésion à notre proposition de tenir cet atelier de façon périodique. Cet accord traduit la volonté collective des pays de l'Asie-Pacifique, qui nous a permis de nous rapprocher de la création ultime d'une institution régionale des droits de l'homme.

Une autre tâche cruciale pour la paix et la sécurité est la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, tant nucléaires que biochimiques. Le plus urgent est de traiter du problème de la prolifération nucléaire. La République de Corée est en faveur de la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995. Ce Traité a contribué de façon très importante à la sécurité internationale en tant que pilier du régime de non-prolifération. La légitimité du TNP devrait être renforcée par des efforts renouvelés de la part des puissances nucléaires et par une coopération internationale accrue en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En même temps, il faut accroître l'efficacité du régime du TNP en renforçant le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Les négociations sur un Traité d'interdiction complète des essais (TICE) qui se déroulent à la Conférence du désarmement sont également très importantes. Un tel traité universel et vérifiable serait un instrument majeur pour le renforcement du régime de non-prolifération et la progression du désarmement nucléaire. Les changements

intervenus récemment dans l'ordre mondial exigent une rationalisation des ordres du jour et de nouvelles méthodes de travail en matière de désarmement. Les instances multilatérales de désarmement doivent répondre à ces exigences. Étant donné l'importance toujours croissante de la Conférence du désarmement en tant qu'instance de négociation, il faudrait élargir sa composition.

Conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, des efforts en faveur du désarmement et des mesures de sécurité doivent également être encouragés au niveau régional. À cet égard, la République de Corée se félicite des discussions fructueuses qui ont eu lieu en juillet dernier à Bangkok au Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Un dialogue sur la sécurité pour la sous-région de l'Asie du Nord-Est compléterait ce cadre régional.

Le problème nucléaire de la Corée du Nord constitue un défi majeur pour le régime du TNP et fait peser une menace grave non seulement sur la péninsule coréenne, mais aussi sur la région Asie-Pacifique et au-delà. Les soupçons qui pèsent sur le programme nucléaire de la Corée du Nord pourraient être dissipés si ce pays assurait la transparence de ses activités nucléaires passées, futures et présentes. Pour ce faire, la Corée du Nord devrait coopérer pleinement avec l'AIEA à la mise en oeuvre de l'accord de garanties et appliquer la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Si elle honore de bonne foi ses obligations, nous ferons tout pour aider la République populaire démocratique de Corée dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est compte tenu du règlement de la question nucléaire, que la République de Corée est disposée à mettre à la disposition du développement économique de la Corée du Nord ses ressources techniques et financières dans un esprit de prospérité mutuel.

La situation internationale de l'après-guerre froide nous offre des possibilités d'édifier un monde nouveau tout en posant de multiples défis à nos efforts de paix et de développement. D'où l'importance de renforcer le rôle de l'ONU.

L'un des changements les plus notables de l'après-guerre froide est le renforcement du rôle de l'ONU dans le maintien de la paix. À mesure que l'affrontement bipolaire de la guerre froide cède la place aux conflits régionaux, nous assistons à une extension spectaculaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tant en ce qui concerne leur nombre que leur mandat.

Étant donné les ressources limitées dont dispose l'ONU, il conviendrait de renforcer l'efficacité de la diplomatie préventive. Les décisions concernant la participation de l'ONU aux conflits actuels devraient être prises de façon sélective et être assorties de priorités appropriées. Des efforts continus devraient également être faits pour discuter les modalités d'intervention et les moyens de garantir les ressources nécessaires.

La République de Corée reste fermement attachée aux activités de maintien de la paix. Dans le cadre des ses activités présentes de soutien, la République de Corée a envoyé une unité d'ingénierie en Somalie, l'année dernière. Le mois dernier, nous avons envoyé une équipe médicale au Sahara occidental, et des observateurs militaires coréens se rendront dans quelques jours en Géorgie. La Corée envisage également de participer à la mise sur pied de forces d'attente.

La nouvelle diplomatie de mon gouvernement met l'accent sur la mondialisation. En participant activement aux affaires mondiales, la Corée cherche à jouer le rôle qui lui revient dans le cadre de l'ONU. C'est dans cet esprit que la Corée a présenté sa candidature à un siège au Conseil de sécurité pour la période 1996-97. Nous comptons sur l'encouragement et le soutien d'autres États Membres.

Nous appuyons la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Des réformes sont nécessaires si l'on veut répondre plus efficacement aux nouveaux défis auxquels fait face l'instance mondiale. Étant donné que le nombre d'États Membres de l'ONU est passé de 51 en 1945 à 184 en 1994, un élargissement de la composition du Conseil paraît justifié. La question principale est de savoir comment augmenter le nombre de sièges sans compromettre l'efficacité du Conseil. La création d'une troisième catégorie de membres, parallèlement à l'augmentation du nombre des membres non permanents, pourrait être une solution.

Pour que l'ONU puisse jouer pleinement son rôle dans le nouvel environnement international, une solution doit être trouvée à ses difficultés financières. Il est impératif de renforcer l'efficacité de l'Organisation et sa gestion afin d'assurer une utilisation effective des ressources disponibles. À cet égard, ma délégation se félicite de la création du Bureau des services de contrôle interne et espère que son Secrétaire général adjoint, nouvellement désigné, jouera un rôle actif.

La République de Corée ressent une affinité particulière avec l'ONU. Tant la Corée que l'ONU sont nées à l'issue de la seconde guerre mondiale. Une fois créées,

l'une et l'autre ont nourri de grands espoirs : l'ONU aspirait à la paix mondiale, la Corée aspirait à l'intégrité nationale et à la prospérité. Cependant, toutes les deux ont été déçues, leurs espoirs ayant été ruinés par les conflits et les divisions : la guerre froide et la division Est-Ouest pour l'ONU; la guerre de Corée et les divisions Nord-Sud pour la Corée.

Aujourd'hui, enfin, l'ONU sort de son passé malheureux avec de nouveaux espoirs; l'instance mondiale n'est plus l'otage des vetos paralysants de la guerre froide. La République de Corée a surmonté également des difficultés politiques et le sous-développement économique. Mais la péninsule coréenne reste divisée. Le peuple coréen souhaite ardemment et croit fermement que les entraves de la division nationale seront bientôt brisées à mesure que le Sud et le Nord oeuvreront de concert dans un esprit de réconciliation et de coopération.

Étant donné les relations uniques de mon pays avec l'ONU, la célébration prochaine du cinquantième anniversaire revêtira encore plus d'importance pour nous. C'est en avril dernier qu'a été mis en place le Comité national de la République de Corée pour le cinquantième anniversaire de l'ONU. Ce comité prépare plusieurs manifestations, l'accent étant mis sur une prise de conscience accrue du rôle de l'ONU parmi la nouvelle génération. Nous entendons aussi participer activement aux programmes parrainés par l'ONU. À ce propos, je suis heureux d'indiquer qu'une société coréenne de premier plan participe en tant que principal bailleur de fonds à la préparation du cinquantième anniversaire.

L'Organisation des Nations Unies célébrera l'an prochain son cinquantenaire. Ce sera l'occasion pour nous tous de nous rappeler une fois encore les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le nouveau monde envisagé par les Pères fondateurs de cette instance reste à édifier. Mais nous ne devons pas oublier que nous nous trouvons à un stade crucial de l'histoire et qu'une occasion unique s'offre à nous.

Nous devons oeuvrer à l'édification d'un monde pacifique et prospère fondé sur l'interdépendance et la coopération entre nations. Le succès dépendra de notre aptitude à comprendre la nature du nouvel environnement mondial, qui est fondamentalement différent de l'ancien, et de notre détermination à relever le défi.

Nous devons nous associer aux forces qui façonneront l'avenir. Ce n'est que dans l'unité que nous pourrons édifier cette nouvelle société nationale et y prospérer.

La séance est levée à 13 h 30.